

Delémont, mai 2024

## Développement du site de la colline du Banné

Pro Natura Jura a récemment déposé un recours contre la construction d'un parking de 36 places sur le site du Banné. En parallèle, notre association a développé sa vision du site.

Concernant le recours contre l'autorisation d'un parking de 36 places de stationnement Pro Natura Jura estime que le parking actuel de l'école de l'Oiselier mérite d'être mutualisé pour les manifestations du site du Banné et en conséquence suffit. Le recours porte donc sur point.

## Concernant l'opposition au projet de Jura Bike Park

Pro Natura Jura partage la vision territoriale développé par le SIDP qui a fixé le Voyeboeuf pour accueillir les activités sportives d'importance régionale, et non la colline du Banné. Pro Natura Jura estime donc opportun d'étudier la localisation de cette infrastructure dans ce quartier. Notre association trouve par exemple que la parcelle 1254 du ban de Courgenay, desservie par un arrêt de bus et en continuité avec le bâti existant, comme adéquate. Cela permettrait de renforcer le pôle sportif de l'ensemble de cette partie de la ville (tennis, piscine, patinoire, skatepark, tennis, tir). Les actuelles procédures de révision des PAL de Porrentruy et de Courgenay tombent de ce point de vue à point nommé.

## Concernant l'opposition au Jura Aventure Parc

Pro Natura Jura regrette vivement que la localisation n'ait pas fait l'objet d'une étude de variante. Nous estimons par exemple que la forêt située à proximité immédiate de Vergers d'Ajoie pourrait accueillir cette infrastructure. Plus proche de la gare, disposant d'un arrêt de transport public, choisir ce site permettrait une synergie intéressante avec le Musée suisse des fruits et de la distillation. Pro Natura Jura estime également opportun d'étudier le site du Préhisto-Parc de Réclère toujours dans l'optique de favoriser au mieux les synergies avec les infrastructures touristiques existantes.

## Concernant la vision de la colline du Banné

Pro Natura Jura estime que dans le cadre de l'actuelle révision du PAL de Porrentruy les surfaces, aujourd'hui non utilisées sur le site du Banné, doivent être rendues à la zone agricole. Concernant les terrains de sport actuels, Pro Natura Jura estime que la question doit être ouvertement posée, particulièrement des points de vue de la qualité tant paysagère que biologique du site. Pour notre association, la réponse est que ce site mérite une nouvelle affectation pour la population, respectivement qu'une intensification des usages serait malvenue.